

# MINI AUTO CLUB CHARMES sur RHONE

*Association loi de 1901 créée le 24 juin 1981  
Affiliée à la Fédération Française  
de Voitures Radiocommandées.  
Siège social: Mairie de Charmes place Lorraine  
07800 Charmes sur Rhône*

*Charmes, le: 29/12/2023*

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **ADMISSION**

ARTICLE 1: Toute demande d'inscription est soumise à l'approbation du bureau.

ARTICLE 2: Toute décision du bureau est sans appel.

ARTICLE 3: Tout nouvel adhérent doit se renseigner sur ses droits et devoirs.

ARTICLE 4: Tout membre souhaitant se réinscrire au club doit s'acquitter de sa cotisation au plus tard le 1er février de l'année en cours, passée cette date il sera considéré comme démissionnaire et perdra tous ses droits (Il ne pourra donc pas bénéficier de la remise fidélité). Après le 1er septembre, les tarifs seront minorés de 50%.

ARTICLE 5: Ne parler ou agir au nom du club uniquement avec l'autorisation du bureau, obtenue lors d'une réunion.

ARTICLE 6: Chaque membre actif du club doit être possesseur d'une licence FFVRC, et/ou à jour de ses cotisations.

ARTICLE 7: Seul les membres du club à jour de leur cotisation peuvent bénéficier des conditions préférentielles auprès des partenaires du club.

ARTICLE 8: Conformément à la décision du 6 décembre 2013, lors de l'assemblée générale, tout membre du club prétendant faire partie du bureau lors de l'élection de celui-ci, devra avoir 2 années de cotisations consécutives au sein du club avant l'assemblée générale.

ARTICLE 9: Conformément à la décision du 4 décembre 1992, lors de l'assemblée générale, tout membre du club prétendant faire partie du bureau lors de l'élection de celui-ci, devra en aucun cas exercer une activité commerciale ou professionnelle directement liée à la pratique du modélisme.

## PISTE PERMANENTE DE CHARMES SUR RHÔNE

PRÉAMBULE: La piste tout terrain de Charmes S/Rhône est un terrain privé, géré par le Mini Auto Club Charmes-sur-Rhône, association loi de 1901 affiliée à la Fédération Française de Voitures Radiocommandées.

ARTICLE 1: La piste entièrement fermée et clôturée est mise à la disposition des membres du club, avec l'autorisation du bureau ; L'accès au terrain se fait par l'ouverture d'un cadenas à code qui est renouvelé chaque année. Ce code est inscrit au dos de la carte de membre que chaque membre doit avoir en permanence sur lui.

ARTICLE 2: Tout utilisateur du circuit est tenu d'être en règle et à jour de sa carte du club, chaque membre peut être contrôlé et doit impérativement se munir de sa carte de membre lors de sa présence sur le terrain.

ARTICLE 3: La piste tout terrain est ouverte tous les jours de l'année, mais pourra être réservée par le bureau pour une compétition ou toute autre manifestation qu'il organisera, de ce fait les entraînements pourront être annulés ou reportés.

ARTICLE 4: Au cours des entraînements, des démonstrations ou des courses, rester toujours courtois et ne rien faire qui puisse nuire à la renommée du club et à son bon fonctionnement.

ARTICLE 5: Pour les véhicules thermiques, l'emploi d'un silencieux est obligatoire sous peine de se voir refuser la piste.

ARTICLE 6: Les adhérents sont priés de respecter la propreté des lieux et au besoin de participer à l'entretien et à l'aménagement du terrain.  
Le club ne gérant pas les poubelles, il est indispensable et obligatoire que chaque membre s'occupe de ses propres déchets.

ARTICLE 7: L'accès au circuit est strictement réservé aux membres du club et pilotes licenciés FFVRC, les spectateurs ou accompagnateurs n'ayant pas de carte de membre doivent obligatoirement rester en dehors du tracé, de l'autre côté de la barrière.

ARTICLE 8: Pour des raisons de sécurité, d'assurance et de nuisance sonore, l'accès au circuit est autorisé du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ARTICLE 9: L'accès au circuit pour les pilotes non membres du club est limité à trois fois dans l'année et soumis aux conditions suivantes :

- \_ uniquement les samedis et dimanches, aux mêmes horaires que les adhérents.
- \_ avoir obligatoirement une licence pilote FFVRC.
- \_ avoir obtenu l'autorisation écrite du bureau du MACCR qu'il faudra impérativement présenter le jour de la venue au circuit auprès d'un des membres du club présents.
- \_ faire la demande suffisamment à l'avance (minimum 2 jours avant la venue).
- \_ s'acquitter d'une participation de 15 euros par jour à régler avant la venue, par Paypal (maccr07@gmail.com) ou chèque à l'ordre du MACCR.

## **PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**

**ARTICLE 1:** Le club organise au cours de l'année sportive diverses manifestations (compétitions, rencontres amicales, ...), chacun se doit d'y apporter son aide, même les membres avec cotisation « sans travaux ». Chaque pilote pourra participer à cette course, cependant, il devra consacrer le maximum de son temps libre pour aider à l'organisation de la manifestation.

**ARTICLE 2:** Il est obligatoire, pour tout adhérent, de participer à l'assemblée générale ou de se faire excuser en donnant son pouvoir à un autre membre.

**ARTICLE 3:** Tout membre du club avec la cotisation « avec travaux » est tenu de participer à l'entretien de la piste tout terrain et à son aménagement au minimum 3 fois dans l'année. Sans quoi, le membre se verra dans l'obligation de prendre une cotisation « avec travaux » l'année suivante.

**ARTICLE 4:** Tout membre du club participant à l'élaboration du site Internet, ne pourra en aucun cas mettre en ligne des informations, sans avoir eu au préalable, l'accord du bureau ; une convention est établie entre le MACCR et l'hébergeur.

## **CONCLUSION**

**ARTICLE 1:** Tout manquement grave au présent règlement sera sanctionné par le bureau et pourra entraîner l'exclusion de l'intéressé. Les membres du bureau du MACCR se réservent la possibilité de mandater le président, afin d'engager toutes poursuites à l'encontre de tout membre ayant causé, par son comportement ou ses agissements, un préjudice au MACCR.

**ARTICLE 2:** Le présent règlement pourra être réaménagé lors d'une réunion du bureau, en fonction de l'évolution du club.

**LE PRÉSIDENT**

BARRUYER  
David

**LE SECRÉTAIRE**

ARSAC  
Jérôme

**LE TRÉSORIER**

FRANCOIS  
Frédéric